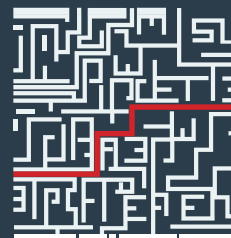


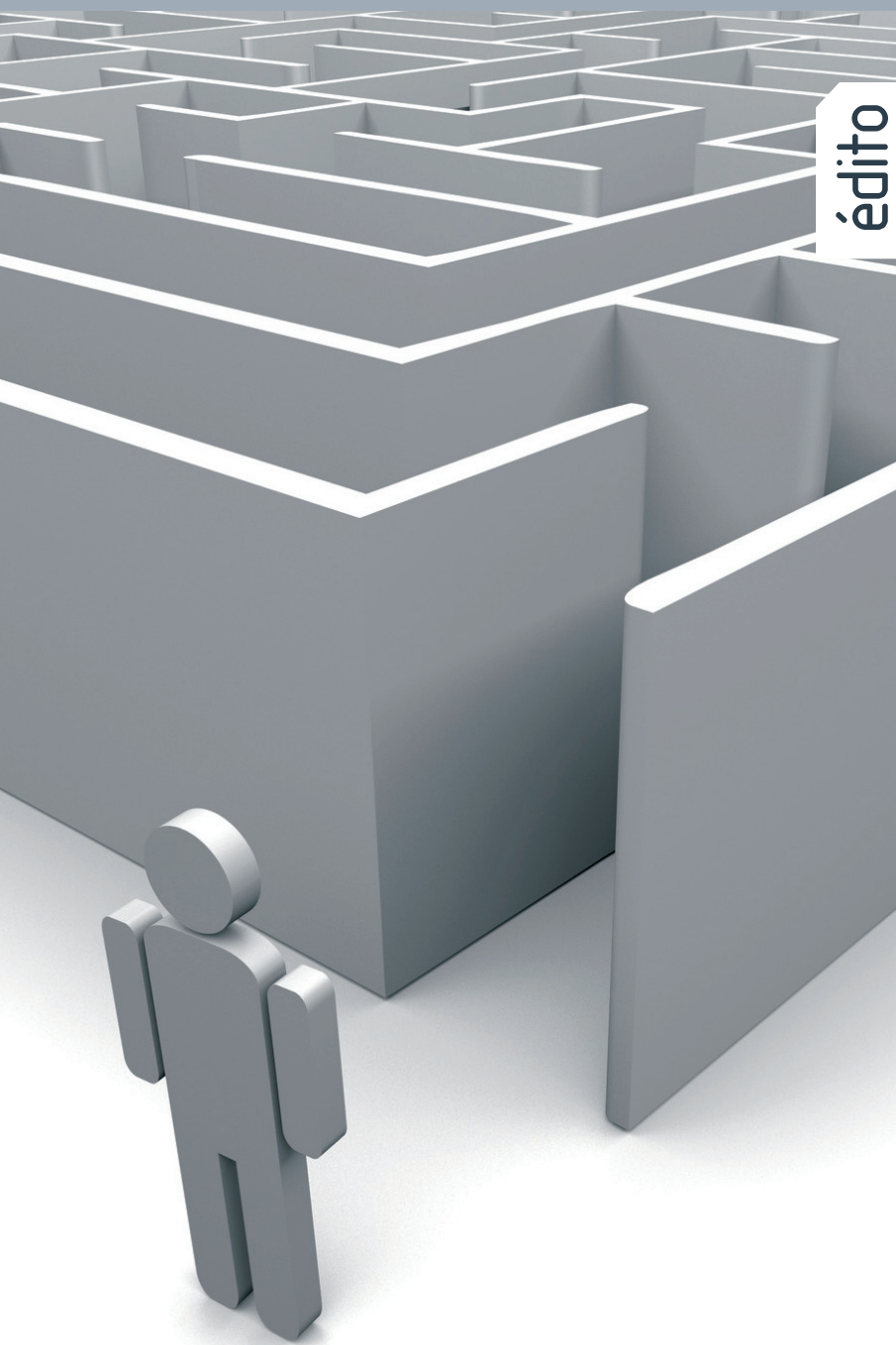
LA LETTRE



Numéro 1 # janvier / février 2009

PLAN RÉGIONAL D'APPUI
À LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Lettre d'information du plan régional d'appui à la transmission d'entreprise



édito

Transmission, pourquoi il y a urgence



Désormais, pour beaucoup de chefs de TPE/PME d'Ile-de-France, le compte à rebours lié à la transmission de leur entreprise a débuté. En effet, d'ici 5 ans, plus de 65 000 d'entre eux seront concernés. A 10 et 12 ans, respectivement 120 000 et 210 000 TPE/PME seront directement aux prises avec cette problématique.

Selon le rapport du CES Ile-de-France, présenté en janvier 2007, 110 000 entreprises de 0 à 49 salariés, représentant plus de 560 000 emplois, voient l'âge de leur dirigeant se situer entre 55 et 59 ans. Un chiffre auquel il convient d'ajouter 102 000 entreprises de même taille salariale, soit plus de 430 000 emplois, dont l'âge du dirigeant se situe au-delà de 60 ans. Les TPE, de moins de 20 salariés, regroupent plus de 50% des emplois des entreprises potentiellement à reprendre, soit environ 500 000 personnes.

Autant d'éléments chiffrés qui montrent à quel point la transmission des entreprises est aujourd'hui un enjeu fondamental pour lequel il n'existe, hélas, que peu d'outils adaptés à ses spécificités. C'est pourquoi, la CGPME Ile-de-France se mobilise, en lançant et animant le Plan Régional d'Appui à la Transmission d'Entreprise (PRATE). Il vous permettra d'obtenir des réponses opérationnelles et concrètes afin d'assurer la transmission de votre entreprise dans les meilleures conditions et ainsi d'en garantir la pérennité.

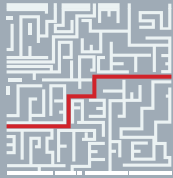
Partout en Ile-de-France, des PME ont déjà testé notre outil Diagnéo : plus de 800 entreprises sur les six derniers mois. Tous les secteurs sont concernés, avec en tête l'Industrie, le Commerce de Gros et de Détail et l'Informatique SSII. Déjà une centaine d'entre-elles ont utilisé Diagnéo comme tremplin, choisissant de faire appel à un diagnostic plus poussé.

Ces chiffres nous encouragent à vous faire partager cette expérience, en vous présentant son fonctionnement, mais aussi en faisant appel aux principaux intéressés : des dirigeants de PME qui témoignent de leurs motivations dans l'utilisation du dispositif.

Jean-François ROUBAUD
Président de la CGPME Ile-de-France

PRATE est un projet réalisé en partenariat avec :





PLAN RÉGIONAL D'APPUI
À LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Prate, c'est quoi ?

Plan régional d'appui à la transmission d'entreprise, PRATE est un véritable plan personnalisé, simple et pragmatique, destiné à vous accompagner tout au long du processus de transmission de votre entreprise. Il s'articule autour de trois grandes étapes :

DIAGNEO, l'outil d'autodiagnostic de l'entreprise

Accessible gratuitement en ligne via le site Internet sécurisé www.cgpmc-idf.fr, l'outil DIAGNEO vous offre la possibilité de préparer votre plan de transmission, de gérer votre timing et surtout de connaître, en toute confidentialité, la position de votre entreprise par un ordre de grandeur qui prend en compte son savoir-faire et non uniquement les données comptables.

Pré-diagnostic par nos conseillers

Suite à votre auto-évaluation, vous pourrez obtenir, si vous le souhaitez, un pré-diagnostic plus approfondi, sur la base des résultats obtenus avec DIAGNEO auprès d'un des conseillers de votre CGPME départementale.

Un réseau d'experts

Enfin, si vous désirez approfondir davantage votre démarche, la CGPME Ile-de-France met à votre disposition un réseau d'experts répondant à la charte déontologique telle que définie par PRATE. Vous pourrez obtenir par ce biais des études ciblées qui aboutiront à la valorisation qualitative de votre entreprise ainsi qu'une prescription pour faire évoluer celle-ci dans la perspective de sa transmission.



Identification d'un repreneur

« PRATE »

c'est aussi une aide à l'identification de repreneurs potentiels. Des informations sur les structures et dispositifs régionaux facilitant la reprise d'une entreprise sont mis à votre disposition.



Et maintenant, vous cherchez un repreneur ?

Comment les rencontrer en assurant la confidentialité de votre démarche ?

Diagnéo vous a convaincu d'entamer un processus de transmission.

La CGPME Ile-de-France s'associe à FUSACQ pour vous proposer une plate-forme de mise en relation à partir du site www.cgpmc-idf.fr. Vous disposerez d'un accès à une banque d'annonces regroupant plus de 2200 annonces de cession et acquisition des TPE-PME.

Trouvez vos partenaires de transmission : www.cgpmc-idf.fr.

Mise en service février 2009

Contact CGPME

CGPME Ile-de-France

10, Terrasse Bellini
92806 Puteaux
Tél. : 01 47 78 78 35
Fax : 01 47 78 77 52
contact@cgpmc-idf.fr
www.cgpmc-idf.fr

CGPME 75

10, Terrasse Bellini
92806 Puteaux
Tél. : 01 47 78 78 36
Fax : 01 47 78 77 52
contact@cgpmc75.fr
www.cgpmc75.fr

CGPME 77

45, rue Nouvelle
77190 Dammarie Les Lys
Tél. : 01 64 37 01 71
Fax : 01 64 37 01 75
contact@cgpmc77.fr
www.cgpmc77.fr

CGPME 78

45/47 rue Gambetta
78120 Rambouillet
Tél. : 01 34 83 88 48
Fax : 01 30 88 67 05
cgpmc78@wanadoo.fr
www.cgpmc78.org

CGPME 91

Le Magellan - 7, rue Montespan
91024 Evry
Tél. : 01 69 36 33 89
Fax : 01 69 47 60 70
cgpmc91@wanadoo.fr
www.cgpmc91.fr

CGPME 92

49, rue Camille Pelletan
92300 Levallois
Tél. : 01 47 37 08 28
Fax : 01 47 31 60 64
cgpmc92@wanadoo.fr
www.cgpmc92.org

CGPME 93

97-103, rue du 11 novembre
93330 Neuilly-sur-Marne
Tél. : 01 43 08 25 31
Fax : 01 43 08 77 30
contact@cgpmc93.org
www.cgpmc93.com

CGPME 94

3, allée des Rochers
94000 Créteil
Tél. : 01 43 99 55 49
Fax : 01 43 99 55 22
contact@cgpmc94.org
www.cgpmc94.org

CGPME 95

19 av. de l'Eguillette
ZA du Vert Galant
BP 17028 St Ouen l'Aumône
95051 Cergy Pontoise cedex
Tél. : 01 34 30 05 76
Fax : 01 30 37 95 28
cgpmc95@wanadoo.fr

Cliquez sur Diagnéo !

*Outil innovant et ergonomique,
très simple d'utilisation, DIAGNEO
va vous permettre d'auto-évaluer
gratuitement et en toute
confidentialité votre entreprise.*

Pour accéder à DIAGNEO, il vous suffit de vous rendre à l'adresse Internet www.cgpme-idf.fr puis de cliquer sur la rubrique « outil d'autodiagnostic ».

“
DIAGNEO intègre
une sécurité
maximale qui
garantit la
confidentialité
des données
enregistrées.”

Lors de votre première connexion, vous devrez cliquer sur le bouton « créer un nouveau compte » puis remplir les champs prévus. Par la suite, vous pourrez accéder à toutes les fonctionnalités en saisissant simplement votre identifiant (votre adresse mail par exemple) puis votre mot de passe comprenant au minimum 6 caractères alphanumériques. Un deuxième mot de passe assure une protection supplémentaire.

Enfin, laissez-vous guider et remplissez consciencieusement chaque champ du formulaire. A tout moment, vous pourrez modifier vos données par un accès direct à l'un des onze chapitres grâce à un système d'onglets.

**Mode d'emploi : Diagnéo
est directement accessible sur
www.cgpme-idf.fr**

Parole de dirigeants

Ce que Diagnéo leur a apporté

Une dirigeante du secteur traduction

Comment avez-vous entendu parler de Diagnéo ?

J'ai entendu parler de Diagnéo par un mail d'information. Cet outil a suscité mon intérêt car il m'est arrivé plusieurs fois au cours de ma carrière professionnelle d'avoir besoin de valoriser une entreprise. Or c'était la première fois que j'entendais parler d'un outil qui permettait d'évaluer une petite entreprise.

Qu'en avez-vous pensé ?

L'outil est très clair et les questions posées couvrent de nombreux champs au-delà des chiffres, tels que l'organisation, la gestion des ressources humaines, différents aspects qui contribuent à la valeur de l'entreprise. Diagnéo est accessible à l'utilisateur seul, mais l'accompagnement de la CGPME se révèle utile pour prolonger la démarche vers une cession ou une évolution de l'actionnariat de mon entreprise.

Un dirigeant du secteur beauté

Comment avez-vous entendu parler de Diagnéo ?

Suite à une réunion de sensibilisation à la démarche d'accompagnement des cédants mise en œuvre par la CGPME du Val d'Oise.

Qu'est-ce que la démarche Diagnéo vous a apporté ?

J'ai rempli Diagnéo avec l'aide du chargé de mission de la CGPME 95. Ainsi, la démarche m'a paru très simple et claire. J'ai beaucoup apprécié également le rapport de restitution rendu par le chargé de mission, qui clarifie les enjeux principaux. Cela donne confiance pour aller plus loin vers la transmission.

Faire appel à des experts du réseau PRATE

Une dirigeante du secteur carrosserie industrielle

Concernant Diagnéo, j'ai apprécié la grande facilité pour remplir le diagnostic. J'ai trouvé intéressante l'approche globale intégrant en particulier les aspects humains et fiscaux.

J'ai ensuite choisi de faire appel à deux experts pour éclaircir certains points qui étaient apparus. L'expert financier a ouvert de nouvelles pistes de financement à proposer aux repreneurs. Le conseiller fiscal m'a apporté des renseignements pour mesurer les conséquences patrimoniales de la cession. (...) Toute cette démarche m'a permis de voir certains points sous un éclairage nouveau.

Parole d'expert

Daniel RICHARD, expert « Transmission » de la société OPTRED

Quel est votre rôle dans un processus de transmission ?

En tant qu'« ambassadeurs » de DIAGNEO, nous accompagnons des cédants dans le parcours de transmission de leur entreprise, depuis la préparation à la prise de décision jusqu'au dénouement de l'opération et au-delà si nécessaire.

Pourquoi utiliser Diagnéo ?

Parce que DIAGNEO permet de dépasser la question du prix de cession qui constitue souvent l'un des premiers points de préoccupation du futur cédant. En plus de la valorisation, DIAGNEO soulève toute une liste de questions auxquelles le chef d'entreprise se doit d'apporter une réponse. Il va alors devoir affiner ses informations (pas seulement financières) et mesurer l'impact de chacune d'elles sur la valorisation et au-delà sur la présentation de son entreprise sur le marché.

En quoi votre mission complète-t-elle DIAGNEO ?

Cet accompagnement permet au chef d'entreprise d'éviter certains écueils, comme mal positionner son offre de vente. Ainsi le chef d'entreprise n'aura pas à réviser son prix au bout de quelques mois parce que personne ne lui a dit qu'il était trop ambitieux ou mal estimé. Il est facile d'imaginer les conséquences désastreuses de telles situations pour l'aboutissement de son projet de cession.

Des experts habilités par la CGPME-IDF

Si vous désirez aller au-delà du pré-diagnostic, la CGPME Ile-de-France vous propose d'obtenir une étude ciblée et un accompagnement personnalisé dans votre processus de transmission. Elle met ainsi à votre disposition des adresses et/ou des liens avec des structures et des professionnels habilités par la CGPME et reconnus dans leurs domaines de compétences en matière de transmission d'entreprise.

Les coordonnées d'experts habilités peuvent être consultées en ligne sur le site de la CGPME Ile-de-France, rubrique DIAGNEO, à partir de la mi-février. La liste est accompagnée d'informations relatives à chacun d'eux. Vous y retrouverez notamment :

- les coordonnées du cabinet ou de la structure, le nom du dirigeant et son importance ;
- un descriptif de sa méthode, de ses prestations, des outils utilisés en faveur des entreprises cédantes ou des repreneurs ;
- un descriptif de l'expérience et de la qualification de l'intervenant spécifique et dédié au cédant ainsi qu'un engagement d'affectation d'un accompagnateur unique ;
- un descriptif de l'expérience réelle du cabinet ou de la structure en lien avec les TPE/PME ;
- quelques références du cabinet ou de la structure en matière de transmission.

Des experts engagés

Chacun des experts proposés est bien sûr habilité par la CGPME Ile-de-France suivant ses compétences et après s'être notamment engagé à respecter quelques principes fondamentaux en signant la charte déontologique de promotion et de conduite du dispositif PRATE-DIAGNEO :

Principe déontologique :

Pour l'essentiel, il s'agit de pratiquer les règles de loyauté et de courtoisie en usage au sein de sa profession dans ses relations avec un autre professionnel et le cédant potentiel client en cas de mission

partagée ou segmentée ; intervention dans son domaine exclusif de compétences, hors mission de coordination éventuelle, de telle manière que chaque question soit traitée par le professionnel le plus compétant pour y répondre ; respect des règles d'indépendance applicables lors de la collaboration entre professionnels.

Principe de secret professionnel :

Les informations relevant du secret professionnel concernent toutes les données quantitatives, qualitatives et subjectives de toutes les parties intégrantes du processus, quelles soient liées au cédant, au repreneur, aux intervenants externes ou à la CGPME...

Principe de qualité :

Les intervenants s'engagent à fournir une prestation de qualité.

Principe de qualification et de compétences :

Engagement à transmettre lors de la signature de la charte, puis à chaque date anniversaire de la dite signature, l'ensemble des justificatifs prouvant le juste niveau de qualification et de compétence.

La durée de validité de la charte est conclue à compter du jour de sa signature par le professionnel concerné et la CGPME-Ile-de-France et ce, pour une durée d'un an avec tacite reconduction, sous réserve du respect de tous les principes, sans exceptions, décrits dans la charte.

La Lettre PRATE est éditée en partenariat avec Agefos PME Ile-de-France, la DRTEFP d'Ile-de-France, le Fonds Social Européen et la CGPME Ile-de-France.

Tél : 01 47 78 78 35 - Mail : contact@cgpme-idf.fr

Secrétaire Général de la CGPME Ile-de-France : Abdellah MEZZIOUANE

Ont participé à ce numéro pour la CGPME Ile-de-France : Benoît RABOT, Directeur de Projet - Nolwenn CEZILLY, Chargée de projet - Karine LAYMOND, Chargée de communication

Conception et réalisation : CHALLENGE'R - 43, rue Raspail 92300 Levallois

**Votre contact
à la CGPME Ile-de-France :
Benoît Robot
contact@cgpme-idf.fr
Tél. : 01 47 78 78 35**